

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,  
Le trente mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DONNE, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, POUSSET, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, CAZIN, SIMON, HUCHET, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

24 mars 2016

A l'exception de :  
Madame FRAUX a donné pouvoir à Monsieur DEUX.  
Monsieur DUBOIS a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.  
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du  
Conseil Municipal

**30 MARS 2016**

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 7/ QUAI DES ARTS - DEMANDE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DE SALLE DE SPECTACLES AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LOIRE

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire.

#### EXPOSÉ :

Dans le cadre de la modernisation de son parc de matériel d'éclairage pour l'activité de spectacles, Quai des Arts lance l'acquisition de projecteurs asservis à technologie LED associés à un contrôleur dédié pour un montant total de 40 000€ HT. L'acquisition de ce matériel de plus en plus demandé par les artistes permettra de diminuer le budget location ainsi que de rationaliser avec un meilleur rendement le temps de travail des équipes techniques. En outre, ce matériel sera une valeur ajoutée au potentiel du théâtre notamment dans son activité location de salle.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Dans ce cadre, Quai des Arts souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région des Pays de Loire au titre du fonds d'acquisition de matériel pour un montant de 10 000€.

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter l'aide financière de la Région des Pays de la Loire.

Jean-Claude  
PELLETEUR

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le dossier de demande d'aide à l'équipement des lieux de spectacles,  
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 22 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Région des Pays de la Loire pour l'équipement de la salle de spectacles Quai des Arts.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention utile à son exécution.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR